

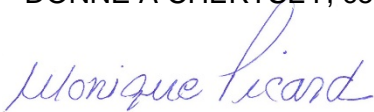
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, QUE :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception pour l'année 2022 est déposé au bureau de la Municipalité et, en conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera effectué dans le délai imparti.

Les personnes intéressées à consulter le rôle général de perception peuvent le faire, en s'adressant au bureau municipal durant les heures d'ouverture, au 450 882-2920.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 26^e jour de janvier 2022.

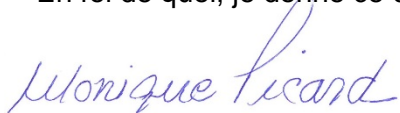


Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 26 janvier 2022 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour de janvier 2022.



Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe